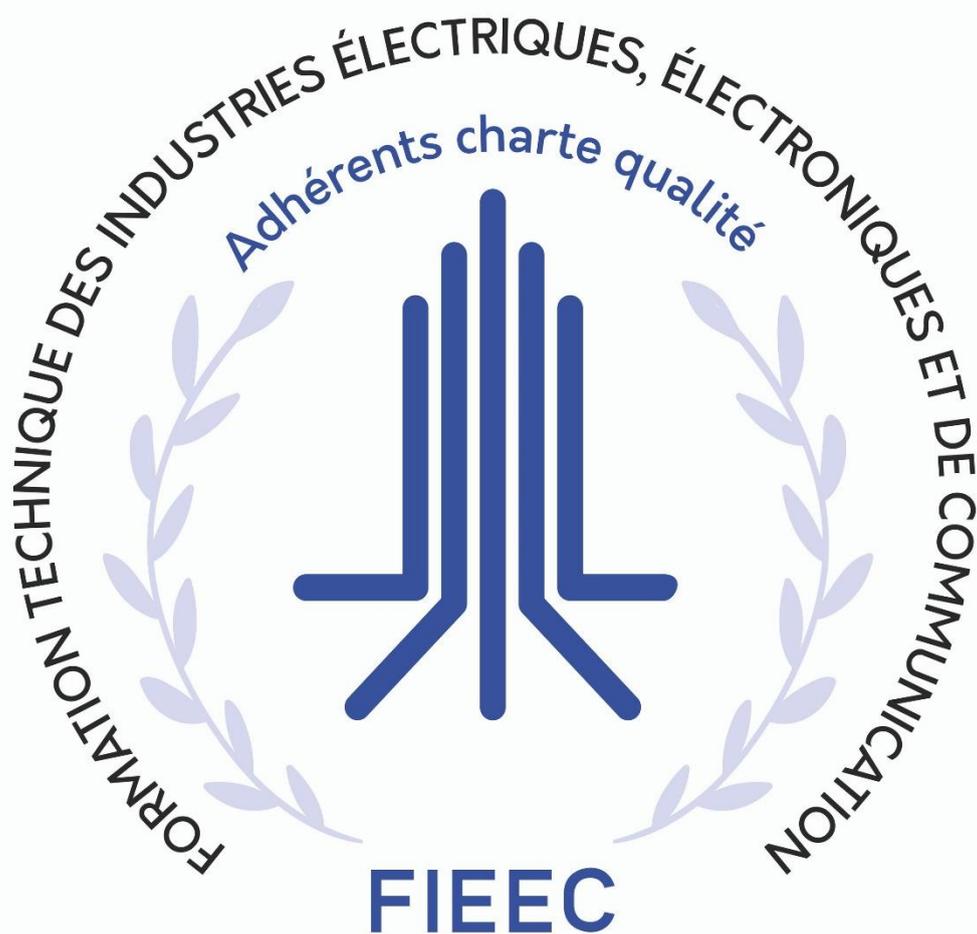


# CHARTRE QUALITÉ DES CENTRES DE FORMATION DE LA

# FIEEC



# POURQUOI CETTE CHARTE ?

**Les produits électriques intègrent de plus en plus d'électronique, et les équipements électroniques des technologies de plus en plus avancées. Ces évolutions qui apportent aux clients plus d'efficacité et plus de sécurité, induisent de nouveaux besoins de compétences pour la mise en service, l'exploitation et la maintenance des équipements.**

Le constructeur de biens d'équipement électriques ou électroniques connaît parfaitement son métier et les compétences nécessaires pour l'exercer. Il est le mieux placé pour assurer dans les meilleures conditions la nécessaire évolution des compétences du personnel de ses clients.

**Les centres de formation des constructeurs réalisent des formations en «Version Originale»** avec le matériel approprié et la documentation à jour. Les formations sont réalisées directement à la source, à proximité des services techniques de l'entreprise. Il ne s'agit pas seulement de former au produit ou au système, il s'agit de rendre le personnel opérationnel. Les centres de formation proposent aussi des formations au métier, qui constituent un réel outil de prévention. **La formation dispensée par le constructeur, c'est une forme d'assistance préventive, et une assurance d'autonomie, de qualité et de productivité.**

La FIEEC s'est engagée dans une démarche innovante visant à garantir la qualité du service en matière de formation par le biais d'une charte. A cet effet, la Fédération a constitué un groupe de travail, composé de représentants d'entreprises, leader dans leur domaine respectif, pour élaborer cette charte qualité.



**CAMILLE MATAGNE**  
Directrice des Affaires Sociales

## COMMENT ADHÉRER À LA CHARTE QUALITÉ DES CENTRES DE FORMATION FIEEC ?

Tous les centres de formation des entreprises adhérant à l'un des syndicats professionnels associés ou affiliés à la FIEEC **peuvent déposer un dossier de candidature en cliquant ici.**

De plus, dans une démarche collective d'amélioration de la qualité, les membres du groupe échangent lors des réunions (3 fois par an) sur des sujets tels que les pratiques en matière d'assurance qualité et d'évaluation, les innovations pédagogiques et l'évolution du métier de formateur.

**Contact :** Camille MATAGNE, Directrice des Affaires sociales,  
[cmatagne@fieec.fr](mailto:cmatagne@fieec.fr), Tel : 01 45 05 71 12



# LES ONZE ENGAGEMENTS

## Les centres de formation adhérant à la charte qualité s'engagent à :

- 1 Mettre en œuvre une démarche d'assurance et d'amélioration de la qualité, vérifiée lors d'audits périodiques.
- 2 Concevoir des formations bénéficiant des relations privilégiées à l'intérieur de l'entreprise.
- 3 Assurer des cours animés par des professionnels de l'industrie, formateurs qualifiés et experts dans leur domaine.
- 4 Utiliser les moyens pédagogiques et les matériels de travaux pratiques adaptés avec leur documentation associée.
- 5 Maintenir une grande réactivité par rapport aux évolutions des produits, et capitaliser les savoir-faire.
- 6 Accueillir les participants au moyen d'une logistique adaptée.
- 7 Personnaliser la formation pour répondre aux attentes spécifiques de chaque client.
- 8 Mesurer et analyser la satisfaction des clients.
- 9 Prendre des mesures concrètes réduisant l'impact environnemental de l'activité Formation
- 10 Participer aux réunions organisées par la FIEEC et réaliser les visites périodiques des centres de formation adhérant à la charte.
- 11 Le cas échéant, mettre en œuvre le processus de certification afin de garantir la maîtrise des compétences définies par la FIEEC.

**LES INDUSTRIELS SIGNATAIRES ENGAGENT, DANS LES ACTIONS DE FORMATION, LA RESPONSABILITÉ DE LEUR MARQUE.**



# ILS SONT ADHÉRENTS À LA CHARTE QUALITÉ FIEEC

